



## Plan intérieur non respecté

Par **ologram**, le **01/08/2011** à **12:20**

Bonjour,

Nous sommes actuellement en train de construire une maison et l'ossature vient d'être posé. Nous venons de nous rendre compte que l'emplacement prévu pour le passage de la cheminée n'a pas été respecté: il a été déplacé par le constructeur d'un peu plus d'un mètre. Cela engendre quelques complications, surtout concernant l'aménagement et la pièce supplémentaire à l'étage (cloison supplémentaire) que nous voulions faire.

Le constructeur (l'ossateur bois) m'a dit qu'il pouvait déplacer tout ce qui n'est pas clairement coté sur le permis de construire.

Dans notre cas, il y a une cloison clairement coté, au même niveau (même côte) que le conduit de cheminée, mais ce dernier n'est pas explicitement coté.

Questions :

Le constructeur a-t-il le droit de faire cela (déplacer une cheminée, ou une cloison non coté) ? Est-ce que je peux lui demander de remettre à ses frais l'emplacement de la cheminée comme indiqué sur le permis ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement.